

Paris, le 19 avril 2023

COMMUNIQUE

Chers camarades,

L'UCR FO a pris connaissance de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

L'UCR FO constate que cette proposition de loi est discutée au moment où le Président de la République, passant outre la volonté de l'immense majorité de la population, promulgue en pleine nuit la loi injuste et injustifiée allongeant la durée de cotisation et repoussant l'âge de départ en retraite à 64 ans.

Pour l'UCR FO cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul et inférieure à la moyenne européenne.

D'ailleurs, les 14 articles de la proposition de loi initiale se contentent de mesurette qui ne répondent pas aux enjeux qu'engendre le vieillissement de la population. Pour la Défenseure des Droits cette proposition de loi n'est qu'un « piètre substitut à la loi grand âge qu'on nous avait promise. »

Au lieu de créer les EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les 108 000 personnes âgées supplémentaires en établissement d'ici à 2030 selon la DREES,

Au lieu de prendre les dispositions pour embaucher les 240.00 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable,

Au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels,

La proposition de loi prône un virage domiciliaire alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100.000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes.

Aussi, pour l'UCR FO, la résolution qu'elle a adoptée lors de son AG de Marseille en Mai 2022 reste d'une brûlante actualité

« (...) pour l'AG de l'UCR FO, plus que jamais, la revendication d'un agent par résident dans les EHPAD est d'actualité. De la même façon, l'AG de l'UCR FO revendique la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.

Plus que jamais, la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail est indispensable pour permettre une prise en charge répondant aux besoins. »

L'UCR FO, avec la Confédération Force Ouvrière, prendra toutes ses responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.

Paul BARBIER

Secrétaire général adjoint de l'UCR FO



Secteur de l'Emploi et des Retraites

Union Confédérale des Retraités
Force Ouvrière
141, avenue du Maine – 75014 Paris
pbarbier@force-ouvriere.fr
01 40 52 84 22 - 06 23 85 26 65
<https://ucr.force-ouvriere.org/>